



PRÉFET DE LA SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 073 175 24 R5008

date de dépôt : 17 octobre 2024

demandeur : Monsieur BERANGER Philippe

pour : des travaux de régularisation d'un
aménagement de terrasse en véranda

adresse terrain : 4910 Route du Grand Arc lieu-dit
Tioulévé, à Montsapey (73220)

Commune de Montsapey

ARRÊTÉ N°
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montsapey

Le maire de Montsapey,

Vu la déclaration préalable présentée le 17 octobre 2024 par Monsieur BERANGER Philippe demeurant 4910 Route du Grand Arc lieu-dit Tioulévé, Montsapey (73220);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour des travaux de régularisation d'un aménagement de terrasse en véranda ;
- sur un terrain situé 4910 Route du Grand Arc lieu-dit Tioulévé, à Montsapey (73220) ;
- pour une surface de plancher créée de 9 m² ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'article L422-6 du code de l'urbanisme,

Vu l'avis réputé favorable du Préfet de la Savoie,

Vu l'affichage de la demande d'autorisation d'urbanisme en mairie le 17/10/2024,

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

La toiture de la véranda sera réalisée en bac acier de couleur gris anthracite ou en verre renforcé.

Article 3

Le projet est soumis au versement :

- de la Taxe d'Aménagement (T.A.)

A Montsapey
Le
Le maire.



22/10/2024

NOTA IMPORTANT : Les bâches utilisées comme brise vue devront impérativement être remplacées par une haie végétalisée pour une meilleure intégration dans le site et le paysage.